

PROCES - VERBAL 7/2008

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERDREDI 3 DECEMBRE 2008 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 5 novembre 2008	2
• Communications du Bureau	2 – 3 et 4
• Communications de la Municipalité	3
• Ordre du jour :	4
- Préavis 17/2008 Budget 2009	4 - 20
- Réponse à l'interpellation du 5 novembre 2008 de Monsieur le Conseiller Claude DOMENJOZ sur le libéralisation des tarifs et facture d'électricité	20 - 22
- Réponse à l'interpellation du 5 novembre 2008 de Monsieur le Conseiller Christian POLIN sur la procédure de traitement des demandes d'autorisations de construire	22 - 23
- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	
- Monsieur Jean DUTRUIT Motion pour l'élaboration d'un giratoire sur la place de la Clergère	23 - 24
- Madame Irène GARDIOL Interpellation : Pully est ses OGM	25 - 26
- Madame Isabelle KRENGER Facture de l'électricité	26
- Monsieur Ernest HUNZIKER Tarifs de nuit et de jour de l'électricité	26 - 27

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 70 présents, rejoints par 8 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 21 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Muriel VEZ ; Cornelia GABRIS ; Edith CAREY ; Edna CHEVALLEY ; Marie-Jocelyne MICHEL ; Suzanne TRACHSEL ; Muriel THALMANN ; Nelly GENILLARD RAPIN ; Francine MEDANA ; Claire-Lise TILLE ; MM. Philippe WEBER ; Pierre-William LOUP ; Rachid YEKKOUR ; Lanfranco GAZZOLA ; Bernard THILO ; Alexandre FREISE ; Pierre-Laurent ROCHAT ; Frank MONNIER ; Philippe DIESBACH ; Paolo BARACCHINI ; Richard GOLAY.

Les Conseillers suivants se sont annoncés avec un petit peu de retard. Il s'agit de MM. Alain DELALOYE et Roland du BOIS.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer la présence des représentants de la presse qui nous font l'honneur de suivre nos débats ce soir : Monsieur Georges Nippell, rédacteur de la Chronique de Lavaux et Monsieur Alain Detraz de 24 HEURES.

Le Président constate un public très nombreux, et remercie les personnes de leur présence et leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président informe le Conseil que le procès-verbal du 5 novembre 2008 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance.

La lecture totale ou partielle du procès-verbal n'étant pas demandée, le Président le considère comme accepté.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis la dernière séance du Conseil, votre Président vous a représentés aux occasions suivantes :

- 15 novembre 2008 lors de la journée de fête organisée par l'église de Chamblandes
- 19 novembre 2008 lors de l'inauguration de l'UAPE des Alpes « bis »
- 20 novembre 2008 le Bureau a représenté le Conseil au repas de soutien de l'Entraide seniors Pullièran
- 21 novembre 2008 votre Président a représenté le Conseil lors de l'enterrement de l'ancien Syndic Julien A. PERRET
- 24 novembre 2008 votre Bureau a représenté le Conseil lors des obsèques de Madame Rita CHEVALLEY-HASS, mère de notre collègue Edna CHEVALLEY

- 27 novembre 2008 visite du Préfet du district de Lavaux-Oron, Monsieur CROSET ; ce dernier a pu en quinze minutes chrono parcourir divers documents du Conseil et féliciter notre secrétaire Jacqueline Vallotton pour la bonne tenue des différents livres
- 1^{er} décembre 2008 votre Bureau a représenté le Conseil lors des obsèques de notre ancien collègue Gilbert MILLIQUET

En signe de sympathie aux familles touchées pour ces douloureuses disparitions, le Président prie l'assemblée de se lever et d'observer un instant de silence.

1.1.2. VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES DU 30 NOVEMBRE 2008

Le Président donne les résultats pour Pully (annexe 1)

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Sur vos tables une liste de communications, tout d'abord le résumé des objets traités en Municipalité de mi-septembre à mi-octobre 2008. Ensuite le plan des investissements. Là j'aimerais faire un bref commentaire, certains ont déjà émis l'opinion que cette manière de faire était peut-être un petit peu démotivante pour le Conseil communal, j'aimerais simplement dire que si on vous a fourni ce plan des investissements sous forme de communication, la Commission des finances l'a examiné ; en tout un mot dans son rapport et d'autre part j'aimerais simplement signaler que cette manière de faire, en même temps que le budget, est pratiquée par l'ensemble des communes du Canton de Vaud, en tout cas par l'ensemble des villes du Canton de Vaud. Nous étions une exception puisque jusqu'à l'année dernière nous avons présenté ce plan des investissements sous la forme d'un préavis et nous le présentions en juin. Alors nous sommes revenus dans la normalité des villes vaudoises avec cette communication qui, finalement, n'engage que la Municipalité mais qui permet aussi à la Commission des finances et au Conseil communal de pouvoir être informés sur le déroulement des investissements pour les prochaines années. Une communication sur la bibliothèque et la médiathèque communales, vous nous aviez accordé un crédit pour mettre en place l'informatisation de ces installations, c'est chose faite. L'agenda des manifestations, il s'agit d'une nouvelle présentation, de telle manière que ça puisse être plus parlant, plus probant. Enfin deux réponses, tout d'abord à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Christian POLIN sur la procédure de traitement des demandes d'autorisations de construire, cet objet sera débattu dans les divers, ainsi que la réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Claude DOMENJOZ sur la libéralisation et facture d'électricité. Une information complémentaire, le nouveau règlement du Conseil communal est en cours d'impression, il vous sera envoyé sous forme d'imprimé avec tous les documents concernant la séance du 11 février 2009.

3. MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Le Président a reçu une motion de Monsieur le Conseiller Jean DUTRUIT proposant qu'une étude soit faite concernant l'élaboration d'un giratoire sur la place de la Clergère. Conformément à notre Règlement du Conseil, cette motion sera développée au point 2 de notre ordre du jour sous « Propositions individuelles et divers ».

Le Président a également reçu de Madame la Conseillère Irène GARDIOL une

interpellation intitulée « Pully et ses OGM – Que peut/veut faire notre Commune ? », cette interpellation sera également traitée dans le point 2 actuel de notre ordre du jour « Propositions individuelles et divers ».

4. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par le 2^{ème} alinéa, article 52 de notre règlement du Conseil communal. Toutefois suite à notre séance du 5 novembre 2008, le Président est contraint de soumettre au Conseil une modification de l'ordre du jour qui nous est imposée par l'article 68, alinéa 3 de notre règlement, en effet nous n'avons traité que partiellement l'interpellation de Monsieur le Conseiller Claude DOMENJOZ ainsi que celle de Monsieur le Conseiller Christian POLIN. Nous traiterons donc des réponses écrites données par la Municipalité au point 2 pour l'interpellation de Monsieur le Conseiller Claude DOMENJOZ et en point 3 pour celle de Monsieur le Conseiller Christian POLIN. Le point 2 du présent ordre du jour devient donc le point 4.

L'ordre du jour modifié est accepté.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. Préavis 17/2008 BUDGET 2009

2. Réponse à l'interpellation du 5 novembre 2008 de Monsieur le Conseiller Claude DOMENJOZ sur la libéralisation et facture d'électricité

3. Réponse à l'interpellation du 5 novembre 2008 de Monsieur le Conseiller Christian POLIN sur la procédure de traitement des demandes d'autorisations de construire

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

4.1. Préavis 17/2008 BUDGET 2009

Le Président rappelle que ce point de notre ordre du jour est régi par les articles 17, 30, 45, 81, 97 à 101 et 103 du règlement du Conseil communal.

Vous avez tous reçu le budget 2009, que nous soumet la Municipalité. La discussion que nous aurons maintenant sur ce budget, ainsi que son approbation, amendé ou non, est un acte majeur de ce Conseil et par ses décisions liera la Municipalité ainsi que notre Conseil. Le Conseil a reçu également le rapport de la Commission des finances établi par Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD. Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont ainsi eu l'occasion d'en prendre connaissance. Il est de règle d'éviter que le rapport soit lu entièrement. Je proposerais également ceci à notre représentant de la Commission des finances et à notre rapporteur. Il nous lira donc ses conclusions et si nécessaire les complètera par quelques commentaires.

Le Président demande s'il y a une Conseillère ou un Conseiller qui demande la lecture complète du rapport de la Commission des finances.

Ce n'est pas le cas.

Pour mémoire toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont été invités à une séance d'information le mardi 25 novembre 2008. De nombreuses informations et explications sur les mécanismes budgétaires tant au niveau des recettes que des charges ont été transmises. Seule une minorité a pris part à cette séance. Je me permets vous recommander à l'avenir et si l'intérêt également y est, de venir participer à ces séances. Si par malheur certains n'ont pas d'intérêt, merci d'en avvertir la Municipalité afin que d'éventuelles modifications puissent être entreprises pour un maximum de présences pour le budget 2010.

Le Président invite Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD, rapporteur de la Commission des finances, à venir à la tribune nous lire les conclusions de son rapport. (voir archives)

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD :

Le rapport de la Commission des finances sur le budget 2009 vous a été communiqué, il est donc inutile que j'en donne lecture, heureusement. Vous me permettez donc de la résumer brièvement. La Commission des finances a tenu deux séances les 11 et 17 novembre au cours desquelles elle a examiné le budget et le plan des investissements. Elle remercie Monsieur le Syndic et ses collaborateurs pour leur présentation de la situation générale et pour leur réponse à des nombreuses questions. Budget de transition, vers des jours moins favorables, la crise financière et économique dont on ne peut guère encore mesurer l'ampleur en Suisse n'autorise pas un pronostic optimiste sur le futur de nos finances communales. Nous le savons tous, Pully est très sensible aux aléas de la péréquation verticale et sa contribution dépend pour une part très large de l'évolution de la facture sociale et de celle des finances des autres communes. La Commission des finances partage donc l'appréciation de la Municipalité sur les risques d'une péjoration de la situation financière communale. Mais dans une vision plus immédiate, elle salue le premier budget bénéficiaire depuis 15 ans et la diminution de la dette communale. En raison de cet équilibre précaire, la Commission des finances a fait preuve de retenue en ne proposant de modifications ni à la hausse, ni à la baisse. La Commission des finances a émis le souhait que le préavis du prochain budget soit complété par une présentation des principes retenus pour son établissement. Votre commission a également consacré du temps à l'examen des principes d'évaluation des recettes fiscales. La commune suit sur certains points le canton mais apporte des correctifs en fonction de la connaissance qu'elle peut avoir de circonstances locales (évolution récente des recettes conjoncturelles personnes morales, évolution de la population). Quelle que soit leur appartenance politique vos représentants au sein de la Commission des finances n'ont pas trouvé de motifs suffisants pour s'écarter des prévisions budgétaires concernant les recettes. Après avoir pris connaissance en les approuvant des intentions municipales concernant la rémunération du personnel, en particulier l'indexation des salaires, la commission a examiné trois domaines particuliers, Musée, Fondation pour l'enfance et la jeunesse et effet sur le personnel et sur les charges et recettes des changements intervenus au sein des services industriels. D'autres points du budget ont été également commentés, sur ce point je me réfère au rapport et à ses annexes. Ainsi que vous le ferez, sans voter, la Commission des finances a aussi pris connaissance du plan des investissements. Le volume annuel prévu est de l'ordre de CHF 10'000'000.00 dont une part non négligeable concerne les investissements « rentables » des services industriels. En conclusion c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous propose d'accepter les conclusions du préavis 17/2009 Budget 2009 telles que présentées par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Au nom de mon groupe, nous sommes prêts à souscrire dans sa globalité au budget qui nous est présenté, les matières à controverse n'affectant que des points de détails. En effet, il est le premier équilibré depuis de longues années, il a été étudié par des spécialistes que nous rétribuons pour cela, et, a été élaboré avec soin et compétence. La principale incertitude réside dans les prévisions de recettes qui sont affectées par l'extrême instabilité de la bourse, donc impossible à estimer de façon précise dans toutes les formes de projections actuelles. Il semble difficile, sinon incohérent, après avoir, d'années en années, reproché son pessimisme à la Municipalité, la taxer aujourd'hui d'optimiste exagéré. Celle-ci faisant preuve d'une attitude modérée qui sans sombrer dans la panique reste toutefois vigilante quand à l'évolution future. Il est indéniable que la bourse a subi de grosses pertes, mais la masse des recettes fiscales n'est pas axée uniquement sur les revenus des détenteurs d'actions, tout de même minoritaires par rapport à la masse salariale et aux bénéfices des diverses activités. Le danger réside principalement au spectre du chômage qui se profile à l'horizon mais dont les effets ne se feront sentir que dans les années futures et n'affecteront pas le budget qui nous est proposé.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Notre groupe salue le fait que le budget soit équilibré et l'acceptera très probablement tel quel. Maintenant j'aurais quand même une remarque générale dans ce contexte. Dans sa réponse à la motion WURLOD sur la mise en œuvre d'un processus d'Agenda 21, la Municipalité affirme son engagement sur la voie du développement durable. Plutôt que de demander au Conseil communal l'octroi d'une enveloppe financière globale la Municipalité préfère la mise en œuvre progressive d'actions concrètes financées par le biais du budget. Cette solution, dit la réponse à la motion, permet de définir une ou plusieurs actions précises et d'en faire une description détaillée dans le cadre du préavis accompagnant le budget. Dans ses lignes directrices pour la législature la Municipalité fixe un certain nombre d'objectifs et d'actions plus ou moins orientés vers le développement durable. Quelques exemples : requalifier et mettre en valeur les espaces publics avec l'élaboration d'un plan directeur du paysage et projet d'aménagement urbain intégrant la dimension paysagère ; définir une politique énergétique communale encourageant les mesures novatrices en matière de protection de l'environnement et économie d'énergie avec poursuite des démarches en vue du label « cité de l'énergie ». Alors en examinant le budget et le préavis on peine à trouver les traces de ces intentions et les inscriptions détaillées des actions comme l'annonçait la réponse à la motion WURLOD. Si ce n'est une contribution importante aux transports publics, mais contribution qui est quasiment imposée à la commune. Alors deux choses l'une, soit le budget 2009 ne permet aucune des actions annoncées, soit il en permet quelques-unes, mais difficilement détectables car ventilées sur les différents postes du budget. Alors nous espérons que la Municipalité pourra nous rassurer sur ce point et nous expliquer ce qu'elle entreprend dans le sens évoqué plus haut.

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Monsieur le Syndic a bien voulu confirmer tout à l'heure que la procédure avait changé en ce qui concerne l'examen par notre Conseil du plan des investissements. Nous n'aurons plus, si j'ai bien compris, selon la décision de la Municipalité, à prendre acte de ce plan, mais à en prendre connaissance comme de n'importe quelle communication, comme n'importe quelle information, quelle qu'en soit l'importance. Je regrette personnellement cette décision et je voudrais rendre mes collègues attentifs au fait que

c'est un changement assez important et qui n'est pas seulement un changement de forme. Car si nous avons seulement à prendre connaissance d'une information, cela signifie qu'il n'y a pas obligation pour la commune de nous fournir cette information. Qu'elle nous la livre comme n'importe qu'elle autre information sous forme de communication. En revanche lorsque nous sommes appelés à prendre acte, nous prenons acte d'un acte officiel de la Municipalité qui nous est dû, qui est également obligé et qui constitue pour nous un droit. Le droit de nous prévaloir de ce plan, le cas échéant, pour ultérieurement s'y référer, pour ultérieurement le contester ou ultérieurement demander des explications sur ce plan. Dès lors que ne nous faisons qu'en prendre connaissance, cela n'ouvre pas cette possibilité de nous prévaloir, ainsi que le prévoit explicitement la prise d'acte d'une intention ou d'une décision de notre exécutif. Il se trouvera peut-être dans la salle un juriste bien intentionné pour me contredire. Je souhaiterais surtout qu'il y ait un représentant de la Municipalité pour nous rassurer à cet égard. Et de nous laisser à nous, le droit de nous prévaloir, je pense que si nous avons pu avoir auparavant, avant que la décision soit prise une discussion à ce sujet cela aurait évité ma question et ma préoccupation.

J'en viens maintenant au sujet principal si vous le permettez, Monsieur le Président, à savoir le budget. La question que je me suis posée, que nous nous sommes posée, s'agit-il oui ou non d'un budget de rigueur ? Nous savons tous pu lire les commentaires d'experts cantonaux, les commentaires émanent de la BNS voire d'une ou deux grandes banques de la Suisse, qu'avons-nous constaté ? Que les pronostics sont très différents. Aujourd'hui encore on nous apprend que probablement la croissance sera nulle. Auparavant on avait entendu qu'il y aurait une décroissance de 0,6 %. Une autre grande banque affirmait qu'il y aurait une croissance de 0,3 %. Certains experts économiques mettent l'accent sur la récession, d'autres sur le chômage, d'autres enfin sur le comportement du consommateur, qui représente, il est vrai, environ 60 % du produit intérieur brut. Or, je pose la question, notamment à la Commission des finances. Avez-vous disposé, en temps que Commission des finances, d'une documentation plus fournie, plus spécifique de celle que nous disposons pour nous faire une idée de ce qui nous attend sur le plan économique et financier en 2009 ? Ou la commission s'est-elle simplement ralliée aux conclusions, aux observations de la Municipalité sans chercher à en savoir davantage ? A vrai dire il y a même une certaine confusion à mon avis, si j'ai bien lu, entre les conclusions de la Commission des finances qui affirme qu'elle a constaté que la rigueur était de mise, cette même rigueur que notre Conseil a approuvée, mais qui d'autre part s'inquiète du fait que certains travaux urgents ne pourront pas être effectués, faute de personnel communal pouvant assurer le suivi. Je pense à la réorganisation de la place Neuve et de la place de la Gare notamment. Alors la question est pratiquement la même pour la Municipalité et pour la commission quant à un pronostic pour l'an 2009, est-ce que nous devons attendre 2010, comme certains experts l'affirment, pour ressentir les conséquences de la crise financière actuelle ? Ou bien est-ce que ces conséquences se manifesteront déjà 2009 ? C'est la première question. A la Commission des finances, je réitère ma question de la documentation de vos critères de base pour vous rallier sans autres commentaires au point de vue et au diagnostic tout en vous inquiétant du fait que certains travaux importants ne pourront être effectués. A cet égard je sais que la commission a tenté de connaître la substance des recommandations internes de la Municipalité au service responsable de l'établissement du budget ; c'est tout ce que nous savons, c'est qu'elle a tenté de se renseigner ; alors je pose la question, est-ce que vous en savez plus que ce que vous nous avez dit ? Est-ce que vous pouvez nous dire, par exemple, que ces recommandations ont quelque chose à voir avec l'analyse et l'appréciation de la situation économique qui nous attend ?

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Je répondrais brièvement à Monsieur Daniel MARGOT sur ce que peut faire et étudier la Commission des finances. Tout d'abord comme je l'ai dit au départ, la Commission des finances a eu, comme on a eu un exposé sur la situation financière actuelle, donc qui inclut aussi une vision sur la situation économique. Ensuite dans l'examen des recettes fiscales, parce que c'est là que se marquent les effets de la crise financière, parce que crise financière il y aura, il faut tenir compte des décalages dans le temps et nous avons la conviction que les effets de la crise financière, qui est pratiquement inévitable, et qui se dégageront en 2009 vont se faire sentir sur 2010, en principe. Donc l'effet principal se fera sentir sur 2010 et c'est pour ça que la Commission des finances a partagé avec la Municipalité l'opinion que ce budget était transitoire. Maintenant dans l'évaluation des recettes il a été pris en compte certains effets directs, par exemple des valeurs boursières, c'est ainsi que le produit de l'impôt sur la fortune n'a pas été réévalué par rapport à son produit actuel. Donc là il y a un effet direct et on estime que les contribuables pulliérans vont vraisemblablement demander en 2009 une modification des acomptes 2009, et vont donc influencer la base de calcul des recettes 2009. C'est ces éléments-là qui ont été pris en considération. Maintenant il y a d'autres éléments qui sont très difficilement appréciables, par exemple l'effet de la diminution de la fiscalité des personnes morales. Ça touche Pully peut-être, mais ça touche beaucoup les grandes banques qui font valoir des pertes, et ça entraîne une diminution des recettes fiscales non pas de la commune de Pully mais d'autres communes, en particulier Lausanne. Et on sait que si les recettes de Lausanne diminuent ça aura un effet nécessaire sur la péréquation verticale et en particulier sur la part de Pully à la péréquation, donc si les recettes conjoncturelles diminuent dans les autres communes Pully aura vraisemblablement une part plus forte à payer au niveau de la péréquation, mais ça se fera non pas en 2009 mais en 2010. Puisque les décomptes de la péréquation interviennent avec une année de décalage. Donc sans être trop pessimiste, je dirais que la commission s'est efforcée d'avoir une vision claire de ce qui pourrait se passer 2009, 2010 sur les recettes fiscales, parce que c'est là que la crise se marque, au niveau de la facture sociale notamment et sur la péréquation. Mais elle est arrivée à la conclusion que pour 2009 on pouvait garder les chiffres annoncés.

Monsieur Léopold CORDEY demande la parole :

Je tiens à remercier Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD des excellents renseignements qu'il vient de compléter. J'aimerais toutefois rappeler qu'on a parlé de l'Agenda 21, on a parlé du plan des investissements et on a parlé du budget. Alors j'aimerais simplement faire remarquer que la Commission des finances s'est penchée sur toutes sortes de problèmes. Elle a des membres, je dirais, fidèles et d'autres qui le sont un peu moins et je dois dire en matière de communication, le mieux qui puisse se produire dans les groupes et dans les partis, c'est que ceux qui sont membres de la commission rapportent et informent leurs membres et manifestement là il y a un défaut à la communication. Mais il faut dire que le parti qui s'est exprimé tout à l'heure et notamment Monsieur Daniel MARGOT, c'est des membres qui ne viennent pas ou qui sont peu présents. Alors j'imagine ainsi qu'il y a une coupure et là j'aimerais quand même, je le dis, puisque nous sommes à l'horizontale, je pense assez que la Municipalité aurait de la peine à s'exprimer dans ce sens-là, on est bien d'accord, mais je trouve que c'est infiniment dommage qu'il n'y ait pas un suivi dans le cadre du groupe des Verts à ce niveau-là. Alors à l'Agenda 21, je pense que la Municipalité y répondra, mais on est bien conscient de tout ce qui relève du courant est intégré à énormément d'éléments qui sont dans le budget. Que ce soit, je dirais, le budget lui-même et aussi les investissements, donc ce souci est permanent, donc il est clair que si on veut rechercher des traces on en trouvera. Quand au plan des investissements, j'étais aussi le premier en tant que président de la Commission

de finances a regretté cette forme nouvelle du plan des investissements, mais je dois dire que je ne me suis pas battu contre cette perte de matière ou de droit démocratique, si on peut s'exprimer de cette manière, mais dans le fond je m'en remets à la commission qui s'est chargée de revoir ou réviser le règlement du Conseil communal, mais là je constate une fois de plus que Monsieur Daniel MARGOT en faisait partie. Donc s'ils ont en fait enlevé, modifié ce droit à la Commission des finances, il faut que cette commission ne s'en prenne qu'à elle-même. En tout cas certains à la commission l'ont regretté, mais j'ai eu la garantie de la part Monsieur le Syndic que la commission serait toujours parfaitement renseignée à chaque séance et même sur l'évolution du plan des investissements au fur et à mesure. Donc évidemment on sera au courant, mais le Conseil communal le sera que de temps en temps par voie de communication. Maintenant le budget, on a parlé du budget, le fond de la question c'est la relance, en fait, mais au niveau de la commune un budget tel qu'il est là, Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD l'a dit, il l'a écrit aussi, mais nous ne sommes pas à même de pouvoir pratiquer une politique de relance. En revanche, Monsieur le Syndic nous l'a dit, il sera très attentif à ce problème de relance, dans la mesure où la Confédération, le Canton devraient répondre à des questions de ce type là.

Avant de passer la parole à Monsieur le Syndic, le Président aimerait faire une remarque à Monsieur MARGOT, ses réflexions sont certes très intéressantes mais c'est typiquement le genre de réflexions qui aurait été utile de faire lors de la séance d'information qui a eu lieu la semaine passée.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je vais faire une déclaration très générale qui répondra à un certain nombre de questions particulières et puis après l'entrée en matière on pourra peut-être passer les rubriques et c'est à ce moment-là, sur l'Agenda 21, le développement durable et les différentes questions qui ont été posées Monsieur Alexis BALLY, que Monsieur le Conseiller Municipal Gil REICHEN répondra. En ce qui concerne la communication sur le plan des investissements, nous avons été plus ou moins contraints, et Monsieur Léopold CORDEY le rappelait, par le règlement de passer par le biais d'une communication et non plus par le biais d'un préavis. Je vous rappelle simplement, mais sans animosité quelconque, que les deux dernières fois où nous avons présenté un préavis sur le plan des investissements la discussion au sein de ce plenum n'a pas porté sur le fond mais sur la forme, faut-il prendre acte ? pas prendre acte ? etc. et je crois que maintenant on a réglé le problème on a une communication. Il n'y a pas de changement sur le fond du plan des investissements. Le plan des investissements n'a toujours engagé que la Municipalité, puis que les éléments du plan des investissements doivent venir devant vous pour que vous acceptiez les crédits d'investissement, donc vous avez toujours la possibilité d'intervenir à ce moment-là. Donc maintenant il faut prendre acte, si j'ose dire, du fait que le plan des investissements passera par une communication en même temps que le budget. Maintenant j'aimerais vous donner un petit peu une vision, on nous a peut-être reproché de ne pas donner des directives ou une vision politique sur le budget 2009, mais j'aimerais faire la déclaration suivante : le budget 2009 compte tenu des conditions actuelles est un bon budget. Si son équilibre n'est pas une fin en soi, il reste un instrument cohérent et solide, devant nous permettre d'avancer l'an prochain d'un pas assuré. Trois facteurs sont essentiels pour créer ces conditions favorables, d'abord une bonne maîtrise des coûts de fonction, issue des plans d'économies successifs initiés par la Municipalité ; ensuite une réjouissante augmentation de nos rentrées fiscales, j'aurais l'occasion d'examiner plus à fond ce qui se cache là-dedans ; et enfin quelque chose qui n'est pas négligeable c'est un tassement de notre participation aux charges cantonales,

facture sociale et péréquation. Un petit mot d'explication, Monsieur le Conseiller d'Etat MAILLARD nous a informés que globalement la facture sociale augmenterait d'un peu plus 10 % et par des effets de balancier nous avons dénoncé au fil des années l'instabilité de cette répartition ; eh bien nous, notre charge n'augmente que 1,2 %. Alors il faut bien se rendre compte que la situation que nous présentons avec un budget équilibré provient également de ce phénomène. Ne nous y trompons pas cependant ; si notre situation financière s'est rétablie, la crise financière, et là j'aborde un souci qui aussi partagé par le Conseil communal, mais aussi par la Municipalité, la crise financière, le retour de l'inflation et l'augmentation des coûts énergétiques se rappellent à notre attention avec acuité. Ce sont malheureusement des effets sur lesquels nous n'avons pas de prise, ni personnelle, ni collective. C'est donc avec modestie que nous présentons un budget équilibré, on l'a rappelé depuis 1995, cela mérite d'être mentionné. Maintenant passons aux charges, les charges sont maîtrisées, même si nous avons souhaité pouvoir les contenir à un niveau cadrant mieux avec l'augmentation du coût de la vie. Comme nous l'indiquons dans le préavis, nous sommes rattrapés par des reports de charges, économiques éphémères, qui nous contraignent à agir de manière prioritaire. Les recettes maintenant. Les recettes ont été estimées, comme nous l'avons toujours fait par le passé, de manière réaliste, penser qu'une Municipalité parfois soupçonnée d'être un petit peu timorée ces dernières années, ait pu verser dans l'euphorie ou la témérité est une vue de l'esprit, et j'en suis persuadé n'effleure aucun membre de cette assemblée. En effet partant des impôts encaissés en 2007, nous n'avons contrairement au Canton pas indexé le revenu des impôts sur la fortune. Au contraire nous les avons baissés, il vrai de manière un petit peu arbitraire, mais nous en avons tenu compte dans nos rentrées fiscales. C'est dire que l'équilibre obtenu est réaliste, comme tout budget peut l'être d'ailleurs. Je rappelle ce que nous avons toujours affirmé, qu'il s'agit aujourd'hui d'une photo instantanée et non pas d'un retour sur image qui des fois nous conduit à une certaine nostalgie. Alors je vous invite, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers à entrer en matière à soutenir le budget 2009 comme il a été présenté par la Municipalité et par la Commission des finances. J'aimerais rajouter un mot sur la rigueur. Il est bien clair que nous avons agi avec la même rigueur que les années précédentes, c'est un examen rigoureux, nous n'avons pas ouvert les vannes, nous vous avons indiqué dans le préavis quels étaient les points sur lesquels nous avons dû porter notre attention et je crois pouvoir dire que c'est un budget de transition entre ces dernières années et les prochaines qui nous attendent et sur lesquelles malheureusement nous n'avons aucune prise et aucune information. Ce budget est un bon budget, cohérent et rigoureux. J'espère avoir ainsi rassuré Monsieur le Conseiller Daniel MARGOT.

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Je voudrais remercier Monsieur le Syndic de m'avoir quelque peu rassuré quant à la procédure qui présidera dorénavant à l'examen de notre plan des investissements. Le Président de la Commission des finances qui s'est exprimé tout à l'heure m'a reproché au fond de n'avoir éventuellement pas assisté à une séance de notre groupe où on nous a informés, c'est exact je n'y étais pas. Il y a des séances que je ne peux pas suivre, en revanche j'étais à la séance d'information de la séance de la Municipalité, j'y ai même posé une question, le quart de ce Conseil était présent. Il n'y a pas eu beaucoup de questions et j'étais un peu gêné d'être le seul à poser éventuellement deux ou trois questions. D'autre part la question concernant l'examen de la situation financière méritait je crois de vous en tenir aux propos, aux examens les plus récents et non pas des examens qui datent d'une semaine, car d'un jour à l'autre les pronostics changent. Alors voilà, si j'ose ainsi m'excuser d'avoir posé des questions auxquelles vous aviez déjà des réponses et moi je n'en avais pas et d'avoir insisté.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond le Président communique comment il compte conduire le débat et ceci conformément à l'article 80 du règlement du Conseil communal. Nous allons tout d'abord examiner les pages chiffres romains I à IX, puis sur chaque chapitre, page par page, en suivant l'ordre de présentation de la brochure que vous avez sous les yeux. En cas de discussion, la page et le chapitre feront l'objet d'un vote, sinon le point concerné sera accepté sans vote formel. Je remercie d'avance les intervenants de bien vouloir indiquer clairement le numéro du compte et le numéro de la page où figure ce compte. Ils s'assureront également, au préalable, que la réponse à leur question ne figure pas déjà dans la rubrique sous « remarques et observations ». Les amendements éventuels seront votés à la clôture de la discussion sur le point concerné. Après la revue complète des pages de la brochure, le Président ouvrira une discussion générale, puis nous voterons sur l'ensemble du préavis 17/2008.

Le Président si une Conseillère ou un Conseiller est opposé à cette façon de faire.

Ce n'est pas le cas.

Le Président demande à l'assemblée de prendre le fascicule budget 2009.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Nous examinons d'abord les pages en chiffres romains :

Page I Evolution des charges par rapport au budget 2008

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Page II Graphique « revenus et charges épurées »

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Pages III à VIII Effectif du personnel communal

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont acceptées.

Page IX Effectif du personnel régional

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Le Président passe maintenant à la discussion sur les pages en chiffres arabes les chapitres 1 à 8 et rappelle que toutes les pages qui ne feront pas l'objet d'interventions seront considérées comme acceptées.

Chapitre 1 ADMINISTRATION GENERALE pages 1 à 9

Monsieur Louis SCHNEITER demande la parole :

C'est juste à la page 9, concernant le poste 190. 3185.01 « honoraires et frais d'étude S.I.T. » on constate que il est écrit dans les remarques et observations qu'il s'agit du « *Forfait d'assistance pour Autodesk – prestations liées à la migration de l'outil SIT (nouvelle version). Actualisation du schéma directeur SIGIP (mandat externe)* ». Serait-il possible de savoir qu'elle est la répartition de ce budget qui a considérablement augmenté par rapport à l'année passée entre ces trois postes ?

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Ce poste a en effet considérable augmenté, et le commentaire fait allusion à la migration de notre application du système d'information. Alors il est vrai que la migration en elle-même, si on veut les frais de nouvelles licences sont inclus dans l'achat de l'application. Par contre toutes les prestations liées à la mise en place de cette nouvelle version font l'objet de factures par tous les fournisseurs. Et c'est un poste qui est relativement important cette année, mais qui heureusement n'arrive pas chaque année. Pour réponse à votre question la migration en elle-même ou disons les prestations de services liées à cette migration ont été estimées à CHF 23'000.00 et il y a des prestations liées en partie également à cette migration, mais aussi en partie à des nouveaux projets pour CHF 34'000.00. La mise à jour du schéma directeur de notre système d'information est quant à elle estimée à CHF 15'000.00, c'est donc des honoraires d'un prestataire externe. Ce qui avait déjà été le cas lors de l'élaboration de notre schéma directeur entre 2001 et 2003. On l'a fait à l'aide d'un prestataire externe, et l'idée c'est à nouveau pour cette réflexion sur l'état de notre schéma directeur de faire appel au même prestataire ou en tout cas faire appel à un prestataire externe.

A la demande du Président, Monsieur Louis SCHNEITER est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le chapitre 1 est accepté à une l'unanimité.

Chapitre 2 FINANCES pages 10 à 12

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 2 est considéré comme adopté.

Chapitre 3 DOMAINES ET BÂTIMENTS Pages 13 à 17

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 3 est considéré comme adopté.

Chapitre 4 TRAVAUX Pages 18 à 24

Monsieur Stéphane COENDOZ demande la parole :

J'arrive à la page 22, compte 441.3145 « Entretien parcs et cimetières ». Je relève à ce compte une charge d'environ CHF 100'000.00 de plus par rapport au budget 2008 et aux comptes 2007, le commentaire indique des reports de travaux devenus urgents, en particulier à la pataugeoire du parc Guillemain. La Municipalité peut-elle préciser la nature de ces travaux.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Ce compte budgétaire est important dans son montant, il comprend l'ensemble des

contrats d'entretien des différents secteurs de notre commune. Contrat confié à des entreprises privées, la somme globale de ces contrats sur les CHF 893'000.00 représente environ le 67 %, presque CHF 600'000.00 sur les contrats d'entretien. Finalement le commentaire qui fait allusion à la pataugeoire du parc Guillemain est un montant est relativement modeste, puisqu'il est prévu à hauteur de CHF 10'000.00. En fait la pataugeoire de Guillemain n'est plus conforme ou très difficilement du point de vue de la qualité de l'eau. Elle est soumise au même titre qu'une piscine publique au contrôle de qualité d'eau et aujourd'hui pour rendre cette pataugeoire conforme en terme sanitaire il faudrait faire des investissements énormes dans des installations de traitement d'eau totalement disproportionnés. Donc la décision a été prise, malheureusement je dirais, pour des questions d'hygiène, de condamner cette pataugeoire et au fond réaménager le parc en massifs, le projet n'est pas encore déterminé, à la place de cette pataugeoire. C'est un coût de CHF 10'000.00, donc assez modeste. En dehors des contrats des différents secteurs, les postes essentiels, je dirais, c'est des provisions pour des abattages d'arbres qui sont sur le domaine communal. On peut avoir des situations, notamment en cas de fort vent, où des arbres deviennent dangereux et il faut pouvoir agir, les abattre ou les élaguer. C'est un montant qui fait aussi partie de ce compte, tout comme sont compris dans ce compte les travaux d'entretien de toutes les places de jeux publiques. Ce sont des places qui vieillissent, qui s'usent, donc il faut régulièrement intervenir pour entretenir ces jeux.

A la demande du Président Monsieur Stéphane COENDOZ déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du chapitre 4.

Le chapitre 4 « Travaux » est accepté à l'unanimité.

Chapitre 5 ECOLES ET CULTES Pages 25 à 34

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 5 « Ecoles et cultes » est considéré comme adopté.

Chapitre 6 POLICE Pages 35 à 39

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 6 « Police » est considéré comme adopté.

Chapitre 7 SECURITE SOCIALE Pages 40 à 42

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 7 « Sécurité sociale » est considéré comme adopté.

Chapitre 8 SERVICES INDUSTRIELS Pages 43 à 50

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Ma question concerne les rubriques de la page 48, compte 823.3123.01 « Achat timbre (niveau 1 à 6) et à la page 49, compte 823.4351.01 « Recettes de timbres (niveau 1 à 7). Ces rubriques concernent les timbres de réseau de niveau 1 à 7 donc de la très haute tension à la basse tension, c'est la distribution à Pully, qui seront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2009. Je crains que la DTSI ait été très optimiste dans son budget 2009, alors que

sévit une guerre au niveau fédéral concernant la baisse des niveaux des timbres régulés par la commission indépendante de l'électricité, qui s'appelle, vous le savez, l'ELCOM. Cette commission a été saisie depuis 6 mois de plus de 2'000 plaintes de grands clients qui estiment que les timbres calculés par toutes les entreprises électriques de Suisse, c'est-à-dire plus de 800. Le Conseiller fédéral Monsieur Maurice LEUENBERGER en charge du dossier a proposé naïvement ou spécieusement, c'est à votre choix, de baser le calcul des timbres non plus sur la valeur historique dépréciée des réseaux, ce qui avait été convenu dans l'ordonnance, mais sur la valeur comptable. Je vous cite juste les conséquences financières, pour Pully on passerait donc dans la valeur historique de CHF 20'000'000.00 à CHF 1'200'000.00 c'est-à-dire une baisse d'un facteur 17, ce qui entraînerait un timbre de transit pour Pully nul, c'est-à-dire un rentrée pour le service de l'électricité à zéro, donc c'est de l'ordre de CHF 5'000'000.00 si vous regardez dans le budget. Je peux vous donner l'information, puisque j'ai eu la chance d'être aujourd'hui à Zürich à l'AES, c'est l'Association des Electriciens Suisses, dans les discussions il semble que le VAC, alors le VAC c'est le taux d'intérêt théorique qui avait été proposé à 4,55 % pourrait être selon les décisions fédérales à 3,55 %. La décision sera prise par le Conseil fédéral en le 5 et le 19 décembre 2008, donc après notre séance de ce soir, bien entendu. Ceci entraînerait un manque à gagner sur le CHF 5'843'730.00 de l'ordre de 20 %, et si vous faites le calcul c'est de l'ordre d'un peu plus CHF 1'000'000.00, ça fait CHF 1'168'746.00, donc il s'agit là d'un manque à gagner qui est loin d'être négligeable sur ce budget. Alors mes questions. Donc la première : quelle mesure pense prendre la DTSI par rapport à son budget actuel, par rapport à ces nouvelles données ? et d'autre part, deuxième question : qu'a fait la Municipalité de Pully pour défendre ses intérêts au niveau fédéral ? Je vous remercie.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

La question que Monsieur Michel AGUET m'a déjà glissée déjà entre deux consoles de la Migros samedi m'a permis de préparer un peu ma réponse et me permet de fournir quelques informations au Conseil communal sur les derniers développements de que j'appellerai la « saga » électricité et qui complète un peu par avance déjà la réponse qui est faite à Monsieur Claude DOMENJOZ et de préciser la position de la Municipalité et sa réaction à ce sujet. On sait donc le tollé qu'a provoqué l'annonce en plusieurs lieux d'une hausse marquée des tarifs de l'électricité, une très forte pression politique s'est exercée jusqu'à Berne. Devant cet état de fait, comme le rappelait Monsieur Michel AGUET tout à l'heure, Monsieur LEUENBERGER a convoqué une table ronde le 24 octobre avec les principaux acteurs de ce marché. Il a fait part de sa volonté et celle du Conseil fédéral d'agir rapidement pour limiter ces hausses en prenant un certain nombre de mesures, auxquelles figurent, en effet, la révision de l'ordonnance qui accompagne l'appel, la loi sur l'approvisionnement électrique, cette ordonnance à laquelle vous faisiez allusion et ceci dans un sens très défavorable aux distributeurs, dont nous sommes. Il faut bien comprendre que dans un marché libéralisé, pour ce qui est de l'énergie, il ne reste que pratiquement au pouvoir politique que la possibilité d'intervenir sur le coût de l'acheminement de cette énergie soit sur le timbre. En faisant part de sa ferme volonté de revoir à la baisse et de manière assez substantielle le calcul de la valeur des réseaux, le Conseil fédéral compromettrait gravement leur financement à l'avenir, investissement et exploitation confondus. Cette révision de l'ordonnance qui est menée, Mesdames et Messieurs, au pas de charge et sans véritable consultation a de plus un aspect que je qualifierais de punition collective, au dépend de tous les distributeurs honnêtes qui ont correctement, et c'est le cas pour Pully, calculé la valeur de leur réseau et cela à cause de quelques entités qui ont annoncé des tarifs abusifs. Nous avons donc, et c'est la réponse que je peux faire à Monsieur Michel AGUET, réagi en envoyant deux courriers urgents,

l'un directement à Monsieur LEUEMBERGER et l'autre à l'association des entreprises électriques suisses, dont nous faisons partie et qui nous semblait ne pas avoir peut-être défendu nos intérêts avec une fougue suffisante, pour leur dire notre surprise, voire notre indignation à l'annonce de ces probables modifications de l'ordonnance. Je vous cite brièvement un tout petit passage qui est commun aux deux courriers, *si certains GRD (les distributeurs) comme cela se dit ont annoncé des tarifs abusifs l'ELCOM (c'est-à-dire le régulateur) a tous les outils à disposition pour intervenir. Nous ne comprenons pas pourquoi, sous prétexte de certains abus et de hausse du prix de l'énergie tous les GRD devraient en subir les fâcheuses conséquences. Cette proposition (donc de modification) nous surprend d'autant plus qu'elle pénalise les distributeurs prudents qui ont amorti leur réseau au fil des ans. Ainsi les distributeurs ayant été prévoyants et qui ont amorti leur installation au lieu de réaliser de juteux bénéfices n'auront plus de marge pour réaliser les travaux de réhabilitation, alors que ceux qui ont réalisé des bénéfices au lieu d'amortir leurs réseaux ne seront pas pénalisés. Cette solution va tout simplement à l'encontre du bon sens.* Et nous terminions pour Monsieur LEUEMBERGER par cette phrase : *En égard aux arguments mentionnés ci-dessus nous ne comprendrions pas que votre département propose une telle modification de l'ordonnance au Conseil fédéral.* Nous avons reçu une réponse assez lénifiante de l'association des électriciens suisses et évidemment aucune de Monsieur LEUEMBERGER. Les dernières informations, mais ça recoupe un peu les informations que vous a données Monsieur Michel AGUET, dont nous disposons datent de hier et la Municipalité en a pris connaissance ce matin même, de même que les lecteurs du « Temps » de hier. Elles sont un tout petit peu moins défavorables ou un tout petit peu plus rassurantes – le verre d'eau est-il à moitié plein ou à moitié vide ? – mais elles sont encore assez floues, elles permettent ces nouvelles, d'entrevoir un certain compromis concocté par l'OFEN (l'Office Fédéral de l'Energie) à l'intention de Conseil fédéral qui devait prendre une décision, soit ce matin, soit la semaine prochaine, on ne sait pas. Les distributeurs, comme nous, devraient être moins pénalisés et pouvoir continuer à disposer des ressources absolument nécessaires à la gestion du réseau, à son entretien et aux investissements indispensables. On suit donc – pour répondre à votre question Monsieur Michel AGUET – les choses de très près. Vous savez que notre pouvoir n'est pas immense en la matière et on espère ainsi voir s'éloigner le syndrome, qu'on pourrait appeler le syndrome Californien qui nous menaçait. Alors est-ce que post tenebras lux ? Je mets un point d'interrogation avec un certain espoir au vu des derniers développements de cette affaire. Quant au budget il a été établi il y a quelques semaines bien entendu qu'il est là sous la forme actuelle et qu'on ne peut pas le changer. Mais sachez que la Municipalité met tout en œuvre pour se battre avec ses partenaires pour que la meilleure solution soit trouvée.

A la demande du Président, Monsieur Michel AGUET déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du chapitre 8.

Le chapitre 8 « Services Industriels » est accepté à l'unanimité.

RECAPITULATION PAR CHAPITRE Page 51

La discussion n'ayant pas été demandée, la page 51 est considérée comme adoptée.

Le Président passe maintenant au **BUDGET 2009 par nature**. Ces pages sont là uniquement pour notre information, il n'y aura donc pas de vote, mais chacune et chacun

peut poser des questions à ce sujet.

BUDGET 2008 par nature Pages 52 à 56

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 52 à 56, le Président clôt la discussion.

COMPTABILITE DE LA STEP ET DE L'ORPCI pages 57 à 61

Le Président rappelle que ces pages concernent les budgets intercommunaux déjà adoptés par les organes compétents et donc nous ne les voterons également pas.

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 57 à 61, le Président clôt la discussion.

BUDGET D'EQUIPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX page 62.

La discussion n'ayant pas été demandée sur la page 62, le Président clôt la discussion.

BUDGET DE RENOVATION DES IMMEUBLES EN 2009 pages 63 et 64

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 66 et 67, le Président clôt la discussion.

FINANCEMENTS PREVUS SUR CREDITS EXTRA-BUDGETAIRES EN 2009 pages 65 et 66

Le Président rappelle que ces pages sont là pour information, mais néanmoins il ouvre la discussion sur ces pages. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS page 67

La discussion n'ayant pas été demandée sur la page 67, le Président clôt la discussion.

BÂTIMENTS LOCATIFS pages 68 à 70

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 68 à 70, le Président clôt la discussion.

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS pages 71 à 73

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 71 à 73, le Président clôt la discussion.

COLLEGES pages 74 à 76

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 74 à 76, le Président clôt la discussion.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL FIXE SELON EFFECTIF DU PERSONNEL – BUDGET 2009 pages 77 à 79

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 77 à 79 le Président clôt la discussion.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL SELON EFFECTIF DU PERSONNEL – BUDGET 2009 pages 80 et 81

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 80 et 81, le Président clôt la discussion.

Le Président déclare que nous en avons donc fini avec le traitement de ce fascicule « Budget 2009 ».

Le Président ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis 17/2008 « Budget année 2009 ».

Avant la discussion sur l'ensemble du préavis 17/2008, Monsieur le Municipal Gil REICHEN désire s'exprimer sur le développement durable.

Le Président lui passe la parole.

Monsieur Gil REICHEN :

Excusez-moi Monsieur le Président je ne voulais pas vous interrompre dans votre élan. Mais c'est vrai que pris dans le rythme de l'examen des différents dicastères j'ai oublié d'intervenir pour quand même apporter quelques précisions sur les remarques de Monsieur Alexis BALLY sur les actions développement durable. Pour vous dire que la Municipalité n'a pas du tout oublié, ni la réponse à la Motion de Monsieur le Conseiller Daniel WURLOD sur l'Agenda 21, ni ses lignes directrices. C'est vrai ça a été dit aussi, il y a plusieurs éléments qui vont dans le sens de cet engagement pour le développement durable, mais qui ne sont pas forcément perceptibles en termes purement comptables ou qui apparaissent en tant que tels dans le budget. Il y a typiquement une série de préoccupations dans ce sens-là, par exemple, dans tous les projets qu'on étudie, les projets de rénovation de bâtiments, les projets de transformations etc. Néanmoins il y a un certain nombre d'actions, peut-être assez modestes, mais qui ont au moins le mérite d'exister et d'être poursuivies. Elles se traduisent dans le budget par un compte qui a été créé, qui est un compte « Honoraires » dans la direction de l'urbanisme 420.3185.01 qui s'appelle « Honoraires développement durable ». C'est, encore une fois, pas du tout le résumé de ce que l'on fait, c'est une petite partie visible de cette action. Mais c'est vrai que là on voit un peu plus explicitement un certain nombre d'actions qui sont envisagées. C'est un montant dans le budget, tel qu'il vous est présenté de CHF 55'500.00 qui a subi une réduction par rapport aux premières versions de budget, parce que vous savez que la construction d'un budget c'est un processus en plusieurs étapes et à la fois pour essayer de nous rapprocher de nos objectifs initiaux pour la maîtrise des charges, mais aussi on a réduit un petit peu ce montant, c'était aussi pour tenir compte des possibilités de mettre en œuvre un certain nombre d'actions. Typiquement, on a entrepris une démarche pour mettre en place un plan de mobilité d'entreprises, qui avait dans une première version de budget une série de montants relativement importants pour aller de l'avant dans la mise en œuvre de ce plan. On l'a réduit, pas seulement pour les aspects financiers, mais parce que on était trop vite, il faut qu'en 2009 on poursuive l'information aux collaborateurs et puis après,

probablement, à partir de 2010 que l'on aille plus avant dans la mise en place de ce plan de mobilité d'entreprises. Néanmoins un certain nombre d'actions préliminaires de ce plan seront entreprises en 2009. On a également la poursuite d'un certain nombre d'actions d'informations qui sont peut-être assez modestes, mais ont leur importance quand même, les différentes semaines de la mobilité, journées du soleil, actions « New Rail » de promotion de déplacements en vélos électriques. On a participé ces dernières années à ces actions qui ont lieu sur le plan national, on le fera encore l'année prochaine. Et puis on a mis au budget cette année également une subvention pour l'acquisition des vélos électriques, c'est un montant, puisqu'on ne l'a jamais fait jusqu'ici de CHF 6'000.00 qui n'est pas extraordinaire, mais qui permet de répondre à certain nombre de demandes que nous avons de plus en plus fréquemment et d'encourager aussi ce mode de mobilité. Il y a également, à titre d'étude, pour vous dire que ce n'est pas limité dans ce seul compte dans ma direction, qui est menée dans la direction de mon collègue Monsieur Jean-François MAIRE à la direction des Services Industriels qui a prévu un mandat d'analyse de l'éclairage public, alors qui coûte en terme de mandat, mais qui a pour objectif d'effectuer des économies d'énergie assez substantielles en matière d'éclairage public. Voilà deux éclairages, si on peut le dire, que je peux apporter sur ces actions, mais qui ne sont qu'une partie, l'engagement qu'a pris la Municipalité, on essaye de concrétiser à peu près tous les projets sur lesquels on est amené à travailler. J'espère avoir pu ainsi compléter l'information du Conseil.

Le Président poursuit sur sa lancée et il se fait un plaisir d'ouvrir la discussion sur l'ensemble du préavis 17/2008 « Budget 2009 ».

Monsieur Philippe HEBEISEN demande la parole :

Il se dessine manifestement un large consensus, en tout cas je le présume, pour l'approbation de ce budget. Je partage cette vision des choses. J'aimerais relever, pour ma part, la qualité des documents qui nous ont été fournis, en particulier le préavis. Mais j'aimerais cependant émettre deux souhaits, non formels donc deux souhaits qui visent à alléger, à nous autres Conseillers communaux le travail préparatoire de l'examen de ce budget. Ces deux vœux sont les suivants : Le premier, consisterait à nous éviter un relativement fastidieux examen de détails, ligne par ligne, donc nous devons le valider, nous venons de le faire rapidement, c'était une bonne chose. Mais ma proposition vise à éviter un examen ligne par ligne fastidieux s'agissant de postes, à titre personnel je ne m'accorde même pas le droit de critiquer, je ne pense pas que c'est le rôle du Conseil communal d'apporter des variations de pourcents et de centimes sur des postes qu'il ne connaît pas et en échange de cela je souhaite que l'on puisse disposer d'une vision synthétique budgétaire, ça doit pouvoir tenir sur une page le budget de la commune de Pully en forme de compte de profits et pertes et je crois savoir que cela s'est fait dans le passé et je souhaite qu'on examine, encore une fois c'est un simple souhait, que les services financiers de la commune examinent la possibilité, s'il y a un problème de faisabilité je demanderais que l'on m'explique lequel il est, de présenter encore une fois sous forme synthétique le budget proposé pour la commune. Deuxième vœu, le deuxième vœu se rapporte à la page 4 du préavis qui nous présente les deux tableaux centraux en milieu de page et qui présentent la situation des charges dites maîtrisables. Le tableau du haut, on nous présente un comparatif de budget à budget entre le budget 2008 et le budget 2009 cette comparaison pour moi, encore une fois à titre personnel, ne présente pas beaucoup d'intérêt, raison pour laquelle je ne m'allonge pas et je passe au deuxième tableau qui lui est plus intéressant il nous présente la situation proposée budgétaire 2009 par rapport au réalisé 2007. Cette vue des choses pourrait donner l'impression que les charges maîtrisées ne le sont pas, puisque vous constatez que l'augmentation ici portée au

bas du tableau à droite est de 9,7 %. Mais évidemment il faut se rappeler qu'encore une fois l'on se rapporte au réalisé 2007 et non pas à un estimé 2008 à la date de fabrication du budget, estimé 2008 que j'estime aussi là quelque chose de faisable s'agissant de charges, je veux bien l'admettre et je sais que l'estimation et la budgétisation des recettes, spécialement dans cette situation difficile posent des problèmes de faisabilité, mais s'agissant des charges maîtrisables, je ne veux pas croire que l'on ne soit pas capable en octobre ou en novembre de l'année de produire une colonne « Estimé 2008 » de manière à ce que nous ayons une comparaison entre le budget demandé 2009 et l'estimé 2008. On aura une comparaison plus intéressante, on aura une colonne de variation et d'écart à droite qui sera moins de nature à nous insécuriser. Voilà ces deux vœux, encore une fois s'il y avait un problème de faisabilité, en plénum ou en aparté je suis intéressé à en connaître les raisons.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je prend connaissance avec intérêt des vœux de Monsieur le Conseiller Philippe HEBEISEN. Effectivement dans toute bonne société, mais je crois que l'on ne peut pas faire tellement la comparaison avec une institution publique telle qu'une commune, on peut suivre l'évolution des budgets en ayant des estimations déjà en avril, puis après en septembre sur la partie de l'année écoulée et ce qu'il reste à dépenser sur la partie de l'année à venir. Ça nécessite quand même au niveau d'une comptabilité une approche beaucoup plus analytique des charges, or nous ne sommes malheureusement pas équipés en comptabilité analytique, nous ne le sommes que partiellement, mais véritablement pour donner une image qui soit cohérente et qui puisse être comparative année après année on devrait se doter d'une comptabilité analytique de telle manière de pouvoir faire des comparaisons valables. Alors voilà ce qu'il en est pour les comparaisons de budget à comptes partiels puisqu'en septembre on aura une vision, en tout cas jusqu'en juin et juillet des dépenses effectuées et puis des prévisions sur le reste de l'année. Personnellement je souhaite également pouvoir mieux suivre l'évolution des dépenses, mais actuellement il y a déjà une mise en place qui est faite par le service des finances sur engagement financier au cours de l'année et petit à petit, et ça cela prend du temps ; nous espérons, moi j'espère en tout cas voir arriver le moment où on puisse véritablement, en tout cas à la mi-année, voire à la discussion du budget, avoir des situations 30 juin et 30 septembre. Maintenant j'aimerais quand même faire une remarque à Monsieur Philippe HEBEISEN sur le tableau maîtrisable sans les services industriels, la grande différence qui est à la page 4, qui explique cette différence de 9,7 % c'est qu'en 2007 nous n'avions pas la répercussions des charges cantonales concernant la RPT, tandis que nous l'avons en 2009, comme nous l'avons en 2008. Ce qui explique effectivement ces 31,3 % de différence. Alors je crois pouvoir dire que les comparaisons compte à compte des comptes 2007 au budget 2009 sont un petit peu faussées par cette augmentation de la charge que le canton nous transmet du fait de la RPT. Mais je prends note des vœux de Monsieur Philippe HEBEISEN, et on tâchera de les réaliser petit à petit dans les années qui viennent.

A la demande du Président, Monsieur Philippe HEBEISEN déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

On m'a dit de me calmer. Alors je vais me calmer. Malheureusement j'ai les procès-verbaux des séances de la Commission des finances depuis le mois d'avril. Monsieur Philippe HEBEISEN vous n'étiez jamais là. Or, si vous avez des conseils à donner à la Commission des finances, alors venez une fois et vous nous en faites part. Je vous

remercie.

Monsieur Philippe HEBEISEN demande la parole :

On perdu très peu de temps à examiner un budget important, donc on va en perdre un petit peu maintenant. Je vois Monsieur Marcel PASCHE qu'il y a un effet ritournelle par rapport au jeu de tout à l'heure, donc je vais m'y employer aussi. Je suis membre suppléant de la Commission des finances entré en cours de route, n'ayant à aucun moment jusqu'à présent disposé du planning des séances de la Commission de finances. La séance de la Commission des finances est convoquée quand tout va bien huit jours à l'avance. Il se trouve que comme vous j'ai un planning qui comporte des heures chères et comptées et qu'il ne m'a pas été possible d'y participer. Je me suis excusé à chaque occasion et je me suis exprimé ici comme un Conseiller communal et je me suis mis à la place d'un Conseiller communal non membre de la Commission des finances pour faire les deux vœux que j'ai fait.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote du préavis 17/2008 « Budget année 2009 » dont il ne relit pas les conclusions, qui sont identiques à celles de la Commission des finances.

Le préavis 17/2008 « Budget année 2009 » est adopté à l'unanimité.

Le Président tient à remercier la Municipalité et son administration pour la qualité des documents fournis.

4.2. Réponse à l'interpellation du 5 novembre 2008 de Monsieur le Conseiller Claude DOMENJOZ sur la libéralisation et facture d'électricité

Le Président invite Monsieur le Conseiller Claude DOMENJOZ à venir prendre place au pupitre.

Le Président demande à Monsieur Jean-François MAIRE s'il ne souhaite pas commenter votre réponse.

Monsieur Jean-François MAIRE :

Alors je crois que la réponse a été bien soupesée. Je n'ai rien de particulier à ajouter. Je peux faire un bref commentaire si vous le souhaitez. Donc je crois qu'il faut en rester à la bonne nouvelle et Monsieur Claude DOMENJOZ m'a déjà dit qu'il était très heureux, c'est que nous avons par tous sortes de moyens limité les coûts, ce qui fait qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs électriques au 1^{er} janvier. Et je crois qu'il faut quand même dire que c'est l'une des seules villes de notre importance qui peut annoncer une telle nouvelle. Donc c'est une bonne nouvelle. Vous avez quelques points de comparaison qui sont indiqués au bas de la page une. Vous voyez que l'on est dans les bons élèves. Maintenant, tout à l'heure lorsque je suis intervenu pour répondre à Monsieur Michel AGUET il est évident qu'un certain nombre de dispositions fédérales pourraient remettre en cause certains chiffres. Mais là vraiment c'est la boule de cristal. Pour ce qui concerne les actions. Je crois qu'il y avait une confusion entre les actions que nous continuons à avoir, mais très peu d'actions pour Romande Energie Holding et ces actions pour des raisons qui sont indiquées sous le point 2, mais surtout sous le point 3 sont des actions qui ont une certaine plus-value, mais enfin c'est le marché des actions. Mais en revanche les parts que nous avons dans la nouvelle société dont nous sommes partenaires sont des

actions nominatives que ne sont pas cotées en bourse. Sur le point 4 il faut bien distinguer le passé où effectivement quand vous payiez vos factures d'électricité ça contribuait à amortir le réseau et puis la nouvelle situation maintenant, où avec les revenus qui nous seront, j'espère, consentis avec le timbre, nous allons pouvoir continuer à entretenir et à exploiter notre réseau. Donc les situations sont un peu différentes. Donc il y a un avant et un après. Je vous ai souvent dit on a un petit peu changé de monde et quant au point 5 il ne demande pas de commentaires très particuliers. S'il y a une chose qui est transparente ce sont les taxes, donc on ne peut pas dire que ce sont des impôts déguisés. C'est quelque chose de très clair avec affectation particulière. Et pour le point 6, bien malin est celui qui pourra dire combien coûtera l'électricité dans 3 ans, dans 4 ans. Il y a là un marché ouvert, et bien entendu que nous ferons tous nos efforts et nous en avons déjà fait maintenant pour limiter les hausses des tarifs de l'électricité. En résumé ce sont les points qui figurent dans la réponse écrite que nous avons remis sur vos tables.

Monsieur Claude DOMENJOZ :

J'ai pris comme vous connaissance de la réponse de la Municipalité par les quelques pages que j'ai pu lire en aparté. J'ai pris note aussi de l'intervention de Monsieur Michel AGUET qui me laisse un peu dubitatif quant à l'avenir, mais je ne serais quand même pas aussi assuré quant au coût de la facture de l'électricité. Je vois que j'aimerais quand même avoir un petit complément d'information concernant le point 3 où il est précisé, ce que j'avais bien compris que ce n'était pas des actions, mais des parts, correspondant à 1,03 % du capital de Romande Energie que la commune de Pully avait fait l'acquisition. Est-ce que la commune de Pully pourrait me rappeler, je devrais peut-être le savoir puisqu'il est fait référence au préavis que nous avons tous accepté, mais le nombre de parts que la commune de Pully a reçu en échange finalement de son réseau d'électricité estimé à CHF 20'000'000.00, et bien qu'il ne soit pas coté en bourse je pense qu'une action nominative a toujours une certaine valeur et doit pouvoir être comparée avec ces actifs. Pour le reste, j'ai reçu comme vous tous, chers collègues, la facture d'électricité personnelle, enfin, en tant que client de la commune de Pully. J'ai vu, donc les nouvelles positions qui y figurent, toutefois je serais intéressé pour la fin de l'année d'avoir une comparaison, bien que le système ait été changé, de pouvoir avoir un élément de comparaison entre la facture avec le nouveau système et l'ancien. Pour le reste, je vous remercie et je remercie particulièrement la Municipalité pour sa réponse.

A la demande du Président, Monsieur Claude DOMENJOZ déclare qu'il ne souhaite pas faire voter une résolution.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'aimerais rajouter une information financière, mais qui transparait quand même dans le réponse qui a été faite au point 3. Nous avons souscrit pour CHF 154'500.00 d'actions à Romande Energie Commerce, alors que les actions que nous avions c'étaient actions de la holding de Romande Energie et ces actions de Romande Energie elles sont cotées en bourse, alors que les CHF 154'500.00 que nous avons investi, CHF 1'000.00 c'est 154,5 ce qui correspond à 1,3, ce sont des parts à CHF 1'000.00 qui ne sont pas cotées en bourse et qui ne sont pas commercialisables. Lorsque nous avons signé l'accord de la création de cette société anonyme, nous avons signé un accord entre actionnaires, ne nous permettant pas de vendre ces actions. Donc, je ne comprends pas l'insistance de Monsieur Claude DOMENJOZ de ne pas comprendre que c'est un système fermé dans lequel il n'y a pas de possibilités de négocier ces actions à CHF 1'000.00. Elles ont une valeur à CHF 1'000.00, elle reste à CHF 1'000.00. Alors voilà ce qu'il en est pour la participation financière de Pully à cette société anonyme, qui n'est pas Romande Energie, mais qui est

Romande Energie Commerce. Maintenant pour ce qui est des factures d'électricité. Alors vous avez reçu le décompte et maintenant il y a une migration du système communal en un système Romande Energie Commerce sous un autre logiciel, et cette migration exige que l'on ait des comptes remis à zéro, c'est-à-dire que vous aurez payé à Pully toutes les consommations et les taxes, et à partir de l'année prochaine vous recevrez une facture entièrement faite et composée par l'informatique de Romande Energie Commerce. Alors pour le moment on n'a pas de possibilités de comparaison, simplement que cette migration, même si elle est un petit peu compliquée, vous donnera des factures qui seront exactement les mêmes que celles que vous recevez cette année. Donc, il n'y aura pas par le biais de la migration une augmentation déguisée. Quand on vous dit que les tarifs électriques ne changeront pas au 1^{er} janvier, ils ne changeront pas. La facture que vous allez recevoir l'année prochaine aura des tarifs qui seront les mêmes qu'actuellement. La seule chose qui pourrait éventuellement évoluer, c'est la modification de l'ordonnance fédérale, Monsieur Michel AGUET en a parlé, Monsieur Jean-François MAIRE également, qui jouerait sur l'intérêt et sur le capital que l'on peut utiliser pour servir cet intérêt. Et ça c'est clair que si on arrive aux décisions qui ont été exposées on aura vraisemblablement une baisse, et je profite de dire à Monsieur Michel AGUET que le calcul qu'il a fait n'est pas tout à fait exact, puisque nous payons d'un côté les timbres de 1 à 6 et de l'autre côté nous encaissons de 1 à 7, donc il faut bien calculer que la différence entre les deux, mais tout simplement pour vous dire qu'effectivement nous pourrions avoir à partir du 1^{er} avril 2009 une baisse de notre timbre de distribution électrique, mais alors à ce moment-là vous l'auriez directement répercutée sur votre facture finale de l'automne prochain. Vous ne l'auriez peut-être pas directement sur les acomptes, mais vous l'aurez sur la facture finale. Alors voilà ce que l'on peut dire, personnellement j'aimerais quand même vous convaincre que tout a été fait, et quand on dit qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs électriques à Pully, c'est vrai.

A la demande du Président, Monsieur Claude DOMENJOZ déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président constate que l'interpellant n'a pas souhaité faire voter de résolution la discussion est donc close.

4.3. Réponse à l'interpellation du 5 novembre 2008 de Monsieur le Conseiller Christian POLIN sur la procédure de traitement des demandes d'autorisations de construire

Le Président invite Monsieur Christian POLIN à venir à la tribune.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Je vous ai infligé lors de la dernière séance une diatribe assez longue et technique au sujet de l'interpellation de Monsieur le Conseiller Christian POLIN et j'ai l'impression qu'une piqure de rappel dans un délai si court n'est pas recommandée. Je crois que la Municipalité a voulu mettre les choses clairement par écrit, comme cela avait été évoqué lors de la dernière séance. J'espère que ces éléments contribueront à clarifier les choses, en tout cas en ce qui concerne la préoccupation de Monsieur le Conseiller Christian POLIN d'un travail de contrôle des dossiers qui serait du ressort de la Municipalité et que l'on reporterait sur le citoyen, bien dire et bien expliquer, en tout cas c'est le souhait de la Municipalité que ce n'est pas du tout le cas, que ce travail incombe sur des bases légales claires à la Municipalité, et que la Municipalité n'entend pas si soustraire. Alors il est vrai que vous avez reçu ce document ce soir et que nous avons pas peu en prendre connaissance dans le détail, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec l'interpellateur et

j'espère au nom de la Municipalité que cette réponse conviendra.

Monsieur Christian POLIN :

Comme elle nous le dit, la Municipalité n'apporte de réponse que sur les questions de procédure. Les autres questions ne pourront être abordées qu'au terme des diverses enquêtes. Ceci étant admis, je remercie Monsieur le Municipal Gil REICHEN de sa réponse. Il a eu l'amabilité de me la présenter lors d'une entrevue à laquelle Monsieur DAUCOURS, nouveau chef de service, et son adjoint Monsieur BEYELER ont participé. Je leur sais gré à tous trois de leur courtoisie. Cette réponse fixe clairement en la forme écrite la doctrine et la pratique de la Municipalité en matière de procédure d'enquête. Elle nous confirme que la Municipalité entend observer strictement la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions. Mon interpellation aura donc eu, au moins, l'avantage de cette clarification. Je conclus de la déclaration de la Municipalité qu'elle traitera dans tout dossier, non seulement les dérogations formellement demandées, mais aussi toutes celles que ne sont pas expressément requises dans le dossier de mise à l'enquête mais qui résultent néanmoins du projet. Par ailleurs, nous pouvons relever que plusieurs questions que j'avais soulevées ne sont pas couvertes par les obligations de surveillance de la Municipalité, mais relèvent exclusivement du droit privé (par exemple la durée plus ou moins excessive des travaux ou l'emprise plus ou moins arbitraire sur les fonds voisins, comme cela s'est produit à l'Avenue C.-F. Ramuz 90). On peut s'en étonner en vertu du bon sens courant, mais c'est la loi. Je préciserai enfin pour la petite histoire que le promoteur m'a contacté, avec beaucoup l'obligeance également, et il m'a informé qu'il avait décidé de modifier l'un des deux projets, soit celui aux toits en « chapeau de gendarme », pour adopter la forme de toits à pans droits. Il semblerait, donc Mesdames et Messieurs, et j'emploie le conditionnel, que le vote par notre Conseil de la motion AGUET sur les toits cintrés ait été clairement perçu en dehors de notre Conseil et que son effet se manifeste, plus ou moins, dès maintenant. En conclusion, je ne vois guère, en l'état, de raison de contester la réponse de la Municipalité, je l'en remercie. Je m'en déclare donc pleinement satisfait et je n'envisage pas de proposer au Conseil une résolution. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

4.4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président rappelle que nous arrivons au terme de notre ordre du jour et comme indiqué en début de séance nous allons aborder la présentation de la motion de Monsieur le Conseiller Jean DUTRUIT.

Le Président rappelle les articles 61 à 67 de notre règlement où il est notamment indiqué que la motion invite la Municipalité à présenter un rapport ou une proposition sur un objet déterminé.

La première question du Président à l'encontre de Monsieur le Conseiller Jean DUTRUIT, désire-t-il développer sa motion séance tenante ou lors de la prochaine séance ?

Réponse de Monsieur Jean DUTRUIT : séance tenante.

Monsieur Jean DUTRUIT :

Par la présente, je propose qu'une étude soit faite sur l'élaboration d'un giratoire sur la

place de la Clergère. Par ce moyen nous éviterons une surcharge occasionnée par le changement de tout le système de signalisation, complexe coûteux, estimation CHF 1'200.00. La suppression de l'échange des ampoules de signalisation sujettes à des pannes et remplacées toutes les 8'000 heures (env.), donnant ainsi la possibilité à nos étudiants d'utiliser le passage inférieur, d'établir une halte sur ladite place de la Clergère aux usagers de Rennier, la Rosiaz, supprimant par la même occasion l'encombrement sur la place de la Clergère des véhicules en direction du la Rosiaz, lors du changement de phases. Diminuant ainsi l'apport de nuisances produites par l'échappement des voitures à l'arrêt, et par la donnant raison aux écologistes qui prônent la suppression des transports privés. Ce giratoire permettra à nos paysagistes d'utiliser pleinement les installations dont ils disposent sur Rennier, et permettra à nos apprentis paysagistes de montrer aux citoyens qu'ils sont capables de mettre en valeur un lieu très fréquenté.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'ai écouté avec attention le développement de la motion de Monsieur le Conseiller Jean DUTRUIT. Je propose au Conseil que celui-ci renvoie cette motion à l'examen d'une commission, et non pas pour gagner du temps. Mais je crois qu'il est important qu'une commission puisse en discuter et que l'on puisse également vous apporter un certain nombre d'informations techniques sur ce sujet. Monsieur Jean DUTRUIT je peux vous dire que c'est une idée qui a effleuré plusieurs esprits pendant plusieurs années, y compris ceux de certains municipaux, et ça pose un certain nombre de problèmes, notamment dans le cadre du projet d'agglomération que vous connaissez, connu sous le nom de PALM, qui comprend un volet qui concerne les axes forts et le développement des transports publics sur les axes forts et l'avenue de Lavaux est un des axe forts. Donc, il y a un certain nombre d'informations sur le plan technique qu'on pourrait donner à une commission qui après se déterminera librement si elle considère qu'il faut renvoyer cette motion à la Municipalité ou pas. Mais, je crois que pour pouvoir se déterminer votre Conseil a besoin d'un certain nombre de compléments d'informations que nous sommes prêts à lui transmettre par le biais d'une commission.

Le Président déclare : Monsieur le Conseiller Jean DUTRUIT, selon l'article 65, après avoir entendu la Municipalité, l'assemblée statue immédiatement après délibération. Elle peut soit renvoyer à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité si un cinquième des membres présents le demande ou prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier. Vous n'aviez pas fait de proposition dans votre motion désirez-vous en faire une ?

Le Président ouvre déjà la discussion sur la prise en considération de la motion.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote du renvoi de cette motion à une commission.

Cette motion est renvoyée à une large majorité à une commission.

Le Président passe maintenant à l'interpellation de Madame Irène GARDIOL intitulée Pully et ses OGM – Que peut/veut faire notre commune ?

Madame Irène GARDIOL :

Le groupe des Verts a pris bonne note des réponses détaillées de la Municipalité datées du 17 octobre 2007 en réponse à sa précédente interpellation déposée en séance du 12 septembre 2007, et réitère ses remerciements. La situation a évolué avec l'arrêt du Tribunal Administratif Fédéral (TAF) rendu en date du 10 novembre sur les recours des opposants Pulliérans au projet de l'EPFZ et l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) sur les terrains du Caudoz à Pully.

Dans ces conditions le TAF prend acte que la lignée A% de blé est retirée de l'essai, que le recours était recevable mais est rejeté, et indique que cette décision peut être attaquée devant le Tribunal Fédéral jusqu'au 12 décembre 2008. Pour rendre son jugement et au vu de la complexité scientifique de la matière, le TAF se base principalement sur les prises de position de 2 commissions spécialisées : la Commission Fédérale pour la Sécurité Biologique (CFSB) et la Commission Fédérale d'Ethique pour le génie génétique (CENH). Cette dernière ayant renoncé à adopter des recommandations de nature éthique... son avis ne liera en aucun cas l'OFEV (p. 8U et 9.3.1. fin 1^{er} §). Tout recourant doit démontrer un intérêt matériel ou idéal digne d'être protégé (3.12). Les opposants n'ayant apporté la preuve de dommages matériels (aucun n'étant cultivateur de blé ou de céréales), leur opposition était recevable, mais non retenue par le TAF, lequel n'a pas pris en considération l'intérêt idéal. Il est donc vraisemblable que les premiers plants de blé génétiquement modifié soient plantés ce printemps sur le territoire communal (entre fin février et avril). Cette recherche sur le blé de printemps génétiquement modifié pour résister à des attaques d'oïdium, s'étalera sur 3 ans. Malgré le moratoire, ces expérimentations sont possibles puisqu'il s'agit de recherche. Le TAF rappelle l'importance du groupe de suivi et d'accompagnement (8.3. p. 24). D'ailleurs l'autorisation fera régulièrement l'objet d'un réexamen pour vérifier si elle peut être maintenue (7.8. p. 20). C'est au groupe de suivi qu'incombera la tâche de détecter les risques potentiels et de les évaluer. Cette dissémination doit aussi permettre une contribution aux connaissances en matière de biosécurité. Les autorités de la commune de Pully font partie de ce groupe. C'est pourquoi nous formulons les questions suivantes :

1. La commune de Pully fait partie de droit du groupe du suivi. Qui y délèguera-t-elle ?
2. Tiendra-t-elle le Conseil communal et/ou la population régulièrement au courant de l'avancement de ces travaux de suivi ?
3. A qui la population Pulliérane pourra-t-elle adresser ses questions relatives à cette recherche ? A la commune ou directement à l'OFEV (voir fin § 8.4) ?
4. Comment la Municipalité voit-elle la possibilité de mettre en avant un intérêt idéal ? En effet s'il semble qu'à court terme ces essais à Pully ne feront pas courir de risques à la population, qu'en est-il du souci en conscience des développements qui ont déjà montré leurs effets dommageables sur les plans économiques et sanitaires dans certains pays en développement tels que l'Inde (coton) et l'Amérique du Sud (maïs et soja), etc.
5. Pully assumera la sécurité policière, mais comment gèrera-t-il ou organisera-t-il le contrôle social sur lequel comptent les autorités fédérales ?
6. La Municipalité de Pully a-t-elle prévu de soutenir les demandes de prolongation du moratoire jusqu'à la fin des expériences et de leur analyse ?

Afin de réparer l'abus de pouvoir, le Président déclare que selon l'alinéa 2 de l'article 68, lorsque l'interpellation est transmise au Président, celle-ci doit être appuyée par cinq membres séance tenante ou lors d'une prochaine séance. Madame Irène GARDIOL m'avait dit que tout son groupe la soutenait, mais j'aimerais quand même formuler ça pour que l'on termine l'année sur une très bonne note.

Il y a plus de cinq Conseillers qui acceptent le développement de cette interpellation. Le

Président remercie le Conseil de son indulgence.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Il est bien évident que les réponses que nous devons apporter, il y a un certain nombre de questions qui seront relativement basiques et sur lesquelles on peu répondre relativement rapidement, il y en a d'autres qui demandent d'être analysées c'est la raison pour laquelle je vous propose de répondre lors d'une prochaine séance. Ce n'est même pas dit que nous puissions répondre le 11 février prochain. Mais lors d'une prochaine séance nous ferons notre possible pour trouver des arguments qui permettent à Madame Irène GARDIOL de dormir sur ses deux oreilles et d'être sûre que la problématique des OGM est suivie par la Municipalité.

A la demande du Président, Madame Irène GARDIOL remercie la Municipalité de sa réponse et se réjouit d'avoir des réponses à ce sujet.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

Nous avons évoqué brièvement les problèmes de facturation d'électricité. D'après les rumeurs que j'ai entendues, je vois qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont rien compris. Est-ce que Monsieur Jean-François MAIRE aurait l'idée de préparer des cours du soir pour nous expliquer la facturation si elle continue à être présentée de la même manière ?

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

De tout temps, j'ai pris la mienne, que j'ai d'ailleurs déjà payée et alors on peut répondre sérieusement, et bien sûr que l'on est à disposition pour donner des réponses tant à Finance qui est plus particulièrement impliqué dans la facturation qu'à la DTSI. Avec humour j'aimerais vous dire que j'ai vu passer un préavis de Lausanne, l'autre jour, qui demande un crédit supplémentaire de CHF 40'000.00 pour améliorer la présentation de ces factures parce qu'ils ne s'en sortent pas. Donc vous voyez que c'est donc un sujet qui est bien partagé. Mais il est vrai que je ne suis pas sûr que les prochaines soient plus simples. Mais on sera toujours là les uns et les autres pour vous expliquer les choses.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

Merci de votre réponse, Monsieur Jean-François MAIRE. Mais voyez-vous je suis allée aux SI, vos employés sont forts charmants mais ne pouvaient pas m'expliquer et en plus le système informatique était bloqué, donc je pense qu'il faudra peut-être améliorer la formation du personnel. Comme cela ils pourront nous expliquer.

Monsieur Ernest HUNZIKER demande la parole :

Il me semble qu'il y a un chiffre erroné sur le prix de l'électricité à Lausanne, parce qu'il me semble qu'ils ont deux tarifs à Lausanne, ils ont le tarif de nuit et le tarif de jour. Depuis le vendredi à 06h00 au lundi à 06h00 c'est tarif réduit et la nuit aussi.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

Alors je crois pouvoir répondre que nous avons pris le tarif ménage normal pour ces comparaisons. Il y a beaucoup d'autres tarifs, mais pour avoir une homogénéité dans tous les chiffres que nous vous avons présentés, on a pris tous les éléments des mêmes tarifs, qui est le tarif du citoyen normal.

Monsieur Ernest HUNZIKER :

Les ménages ont aussi les tarifs de nuit !

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

On a pris pour cette comparaison le meilleur tarif ménage, heure pleine pour que l'on puisse faire une comparaison. C'est clair qu'il y a d'autres tarifs qui permettent d'autres comparaisons.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h05. Il remercie les membres du Conseil de leur participation et leur souhaite un bon retour dans leurs foyers, ainsi que de joyeuses fêtes de fin d'année. Tous les meilleures vœux du Bureau et rappelle que la prochaine séance aura lieu le mercredi 11 février 2009 à 20h00 dans cette même salle.

Le Président :

La secrétaire :

Jean-Marc CHEVALLAZ

Jacqueline Vallotton

